

ENSEMBLE POUR UN QUARTIER PROPRE

L'association RÉCIPROCITÉ

(mission locale d'insertion sociale) a été sollicitée par l'OPH de Nancy pour effectuer une démarche de sensibilisation au respect de l'environnement et du cadre de vie, auprès des habitants de l'immeuble « le Cèdre Bleu » sur le plateau de Haye.

Confronté à des problèmes récurrents de jets d'objets et de débris par les fenêtres, il était primordial pour l'Office, de diffuser des informations, faire de la concertation et mener des actions pour remédier au problème.



Cinq médiateurs sont allés à la rencontre des locataires et ont établi le dialogue permettant une prise de conscience des enjeux, risques et (sanctions financières) : (contravention de 2^e classe pouvant aller jusqu'à 150 € d'amende), réglementaires (résiliation du bail, expulsion) et pénales (la responsabilité civile de l'auteur peut être engagée sur le fondement de l'article 1384 du Code civil).

Les agents de « Réciprocité » ont ainsi travaillé de Mai à Septembre dernier, sur les 15 entrées d'immeuble du Cèdre Bleu.

Une grande partie des locataires s'est sentie concernée et a participé à l'action de sensibilisation. Des engagements ont été pris et signés par les locataires pour le respect de leur propre environnement..

Le bilan et constat des habitants est que les jets de déchets ont diminué significativement en semaine. Un bilan très positif donc. »

DEMANDEZ VOTRE CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES !

www.grand-nancy.org



Vous souhaitez déposer vos déchets dans l'une des déchetteries communautaires, n'oubliez pas de demander votre carte d'accès. Elle est obligatoire. La Communauté Urbaine a mis en place une gestion des entrées par un lecteur de badge déclenchant l'ouverture de la barrière d'entrée. Ces cartes d'accès sont mises gratuitement à la disposition des habitants des vingt communes du Grand Nancy.

Pour obtenir son badge (un seul par foyer), rien de plus simple : remplissez le formulaire à télécharger sur le site www.grand-nancy.org et renvoyez le avec un justificatif de domicile (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, une quittance de loyer ou votre dernière taxe d'habitation) par l'intermédiaire du formulaire de contact ou par fax : 03 83 91 81 55 ou par voie postale à : Communauté Urbaine du Grand Nancy, Direction Déchets Ménagers ; 22-24 Viaduc Kennedy - Case officielle 80036 - 54035 NANCY cedex.

9 DÉCHETTERIES
sont à votre disposition.

ADRESSES

Art-sur-Meurthe	Route de Saulxures
Essey-lès-Nancy	Route d'Agincourt (D 913)
Heillecourt	Parc d'activités est
Laneuveville-devant-Nancy	Rue Raoul Cézard
Ludres	RD 570
Malzéville	à proximité du rond-point de Pixérécourt
Maxéville	Avenue du Zénith (à proximité du parking)
Vandœuvre-lès-Nancy	Rue de Crévic
Nancy	Boulevard Jean Moulin

HORAIRES

du lundi au vendredi de 13h30 à 19h30
Samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30
de 9h à 12 h et de 13h30 à 19h30
Toute l'année 7j/7 de 7h30 à 19h30

MAINTENIR LE DIALOGUE

ET TROUVER DES SOLUTIONS ENSEMBLE !

C'est le rôle de **La Mission Sociale** qui vous accompagne en cas de difficultés pour régler le loyer et les charges de votre logement. Les conseillères sociales de l'Office sont à votre écoute pour chercher avec vous des solutions adaptées.



LES CONSEILLÈRES SOCIALES :



Valérie HUGOT



Gaëlle LE JEUNE



Anaïs BAGARD

Elles vous accueillent **du lundi au vendredi**, au Siège de l'Oph de Nancy 32, rue Saint Léon à Nancy
Sur rendez-vous : de 9h à 12h . Tel : 03 83 85 71 50 **Sans rendez-vous** : de 13h30 à 17h

2

LIEUX DE PERMANENCES SONT ÉGALEMENT À VOTRE DISPOSITION
(en dehors des vacances scolaires et jours fériés) :

PLATEAU DE HAYE

13 rue Jean Mihé à Nancy
Le lundi de 9h à 12h

HAUSSONVILLE

1 place de la 9^{ème} DIC
Le jeudi de 9h à 12h

S

O

INFOS

E

N

I



CE QUI CHANGE DANS LES MODES DE RÈGLEMENT POUR PAYER VOTRE LOYER

Le TIP est REMPLACÉ par le **TIPS€PA** depuis le 1^{er} Février 2016.
Désormais chaque mois il suffit de dater, signer et noter le lieu sur la partie inférieure et détachable de l'avis d'échéance, puis de l'envoyer impérativement à **POSTE CMTO LIMOGES, RUE DE LA CERAMIQUE. 87082 LIMOGES CEDEX 9**
Pour le 1^{er} envoi ou lors d'un changement de coordonnées bancaires joignez un RIB.

Le paiement en ligne
Dans votre espace Locataires du site www.ophnancy.fr vous pouvez consulter et régler votre dernière facture ou votre solde. En quelques clics, votre loyer est réglé en toute sécurité.

Le paiement par chèque
Chaque mois, remplissez votre chèque au montant du loyer à l'ordre de l'Oph de Nancy. N'oubliez pas d'y joindre le TIP non signé.
Rappel : **N'ENVOYEZ PAS VOS RÈGLEMENTS PAR CHEQUE A L'OPh de Nancy** mais bien à **POSTE CMTO LIMOGES, rue de la Céramique. 87082 Limoges Cedex.**

Le paiement par virement
Rendez vous à votre bureau de poste avec votre avis d'échéance. L'agent de la poste scannera simplement le code barres sur le document.

Le mandat compte s'appelle désormais **EFFICASH**, il est mis en place en partenariat avec la Poste pour remplacer définitivement le règlement en espèces. Le paiement est possible auprès de tous les bureaux de Poste. Ce service est gratuit.

Le prélèvement automatique
Ce mode de règlement permet d'économiser chaque mois une enveloppe et un timbre et permet d'éviter toute démarche administrative et oubli.
Pour mettre en place ce mode de paiement, envoyez un RIB portant les codes IBAN et BIC au Service Gestion Locative, 32 rue Saint Léon 54054 Nancy.
Vous recevrez un Mandat de Prélèvement SEPA en deux exemplaires dont un à nous retourner en cochant la date de prélèvement souhaitée soit le 6^{ème}, 10^{ème} ou 15^{ème} jour de chaque mois, daté et signé. Seul le loyer du mois en cours (après déduction des APL éventuelles) et la provision pour charges sont prélevés.